



OFFICE NOTARIAL DE LA TRINITE

56 Rue Fernand Clerc

97220 LA TRINITE (Martinique)

Téléphone: 05 96 58 20 23 / Télécopie: 05 96 58 48 08

Mail : etude97211.trinite@notaires.fr

Parking gratuit sur place

Réception sur rendez-vous les Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 08H à 13H00 et de 13H à 17H00
le Mercredi de 08H à 13H00

Me Sébastien TRIPET

Notaire

sebastien.tripet@notaires.fr

Me Julien MARRY

Notaire

julien.marry@notaires.fr

Successes et détenteurs des minutes de :

Me Alphonse BELHUMEUR

Me Bruno HAYOT

Me Eugène COGNET

Me Léon PETIT

Service Succession-Liquidation-Partage

Mme Hélène WACHTER



Monsieur le Préfet

PREFECTURE DE LA MARTINIQUE

Rue Louis Blanc (Angle de la rue Félix Eboué)

BP 647/648

97262 FORT DE FRANCE

PRESCRIPTION VINDIC Grégoire et héritiers

104357 /ST /PE /30985

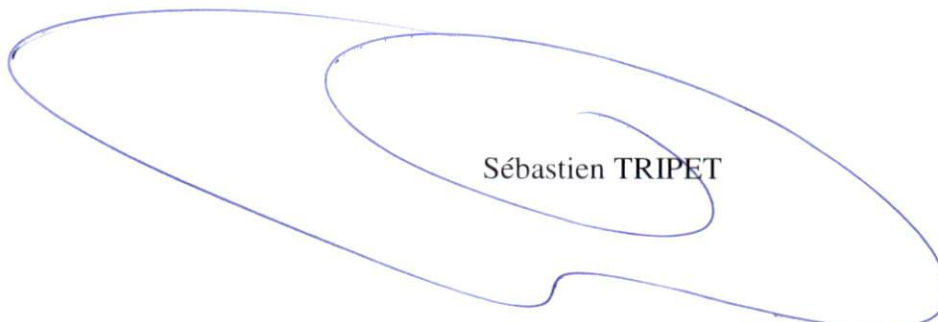
Trinité, le 07 juillet 2020

Monsieur le Préfet,

En application du Décret n° 2017-1802 du 28 décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété prescriptive portant sur un immeuble situé en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte ou à Saint-Martin, je vous prie de trouver sous ce pli un extrait de l'acte de notoriété prescriptive reçu par moi le 28 mai 2020, concernant Monsieur Grégoire VINDIC et ses héritiers.

Vous voudrez bien procéder à la publication de cet extrait sur le site internet de la Préfecture pendant une durée de cinq années.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments dévoués.


Sébastien TRIPET

Membre d'une association agréée accepte le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.

Le paiement des actes donnant lieu à publicité foncière devra obligatoirement être effectué par virement au-delà de 3 000 €.

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)						
FR93	4003	1000	0100	0020	2772	D25
Identifiant International de la banque (BIC)				CDCGFRPPXXX		

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Destination Département
Service

<i>Partie destinée au rédacteur de l'acte</i>	
VINDIC Grégoire / 104357 /PE / ST	
Rédacteur de l'acte	Nombre de feuilles utilisées
Maître Sébastien TRIPET Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Sébastien TRIPET et Julien MARRY», titulaire d'un office notarial à TRINITE, 56 rue Fernand Clerc	
Nature et date de l'acte	3
NOTORIETE ACQUISITIVE DU 28 mai 2020	

ANCIEN PROPRIETAIRE

Inconnu

NOUVEAU PROPRIETAIRE

A./ Monsieur Grégoire **VINDIC**, en son vivant charpentier, demeurant à SAINT-PIERRE (97250).

Né à LE ROBERT (97231), le 11 septembre 1905.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Lequel est décédé à FORT-DE-FRANCE (97200), le 25 avril 1953.

Laissant pour recueillir sa succession :

1°)- Madame Germaine Yvonne **VINDIC**, cultivatrice en retraite, épouse de Monsieur Stanislas René **MARIE-SAINTE**, demeurant à LE ROBERT (97231), quartier Vert-Pré, lieudit Chère Epice.

Née à LE ROBERT (97231) le 19 janvier 1937.

Mariée à la mairie de LE ROBERT (ETAT CIVIL DU VERT-PRÉ) (97231) le 8 mars 1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

2°)- Monsieur Gervais Georges **VINDIC**, ci-après nommé.

Ses deux enfants qu'il a reconnus aux termes de leur acte de naissance.

Héritiers ensemble pour le tout ou chacun pour moitié.

La dévolution successorale de Monsieur Grégoire VINDIC a été constatée par un acte de notoriété dressé ce jour par Maître Sébastien TRIPET, Notaire soussigné.

B./ Et Monsieur Gervais Georges **VINDIC**, en son vivant marin-pêcheur en retraite, demeurant à LE ROBERT (97231), lieu-dit Pointe Fort.

Né à LE ROBERT (97231), le 19 juin 1938.

Divorcé en premières noces de Madame Marie-Thérèse Colette CARNIER,

Divorcée en secondes noces de Madame Reinette CASIMIRIUS,

Divorcé en troisièmes noces de Madame Georges Félicia DIBANDI, suivant jugement rendu par le Juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de FORT-DE-FRANCE (97200) le 15 mai 2008, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Lequel est décédé à FORT-DE-FRANCE (97200), le 3 mai 2016.

Département

Service

Date

1

2

3

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°2

Laissant pour recueillir sa succession :

1°)- Madame Gontran Georgette **VINDIC**, sans profession, épouse de Monsieur Jean Luc **CRISPIN**, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200), lieu-dit Langellier Bellevue Bâtiment C3, Appartement 89.

Née à LE ROBERT (97231) le 28 mars 1964.

Mariée à la mairie de GOUSSAINVILLE (95190) le 20 juillet 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille légitime issue de son mariage avec Madame Marie-Thérèse Colette CARNIER

2°)- Monsieur Christian Valentin **VINDIC**, marin pêcheur, demeurant à LE ROBERT (97231), lieu-dit Bois Neuf.

Né à LE ROBERT (97231) le 20 février 1966.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son fils légitime issu de son mariage avec Madame Marie-Thérèse Colette CARNIER.

3°)- Monsieur Jean Luc Rémi **VINDIC**, Marin pêcheur, époux de Madame Marietta Isabelle **NEGI**, demeurant à LE ROBERT (97231), lieu-dit Pointe Fort.

Né à LE ROBERT (97231) le 2 octobre 1967.

Marié à la mairie de LE ROBERT (ETAT CIVIL DU VERT-PRÉ) (97231) le 12 décembre 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son fils légitime issu de son mariage avec Madame Marie-Thérèse Colette CARNIER.

4°)- Et Mademoiselle Peggy Céline **COCO**, Caissière, demeurant à LE ROBERT (97231), 75 Cité Pointe Lynch.

Née à LE ROBERT (97231) le 15 juillet 1976.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille naturelle qu'il a reconnue suivant déclaration passée devant l'officier de l'Etat-civil du ROBERT, le 25 mai 2000.

Héritiers ensemble pour le tout ou chacun pour un/quart.

Département

Service

Date

1

2

3

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°3

IDENTIFICATION DU BIEN**Désignation**

A LE ROBERT (MARTINIQUE) (MARTINIQUE) 97231, Quartier Vert-Pré, lieudit Chère Epice.
Une parcelle de terre
Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
L	137	Chère Epice	00 ha 10 a 25 ca

Etant ici précisé qu'il existe sur une partie de cette parcelle de terre une maison d'habitation édifée par Madame Germaine Yvonne **VINDIC**, épouse **MARIE-SAINTE**, il y a 66 ans et reconstruite ensuite plusieurs fois.

EFFET RELATIF

Possession trentenaire.

EVALUATION

Pour la perception de la taxe de publicité foncière et de la contribution de sécurité immobilière, le **BIEN** est évalué à VINGT-CINQ MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (25 625.00 EUR).

DROITS

En fonction des dispositions de l'acte, la taxe de publicité foncière fixée par l'article 678 du Code général des impôts s'élève à la somme de :

			Mt à payer
Taxe départementale 25 625,00	x 0,70 %	=	179,00
Frais d'assiette 179,00	x 2,14 %	=	4,00
TOTAL			183,00

CONTRIBUTION DE SECURITE IMMOBILIERE

En fonction des dispositions de l'acte, la contribution de sécurité immobilière fixée par l'article 879 du Code général des impôts s'élève à la somme :

Type de contribution	Assiette (€)	Taux	Montant (€)
Contribution proportionnelle plein	25 625.00	0,10%	26.00